

ATTELIER REGIONAL AFRICAIN SUR LA GOUVERNANCE EFFICACE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE : MISE EN PRATIQUE DES PRINCIPES

Pretoria, le 1^{er} Novembre 2019

Intervention de Monsieur MENDJANA Linus Toussaint, Ex-Directeur Général de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) du Cameroun. Membre du CEPA

THEME : Sensibilisation et Formation aux Objectifs de Développement Durable (ODD)

La pleine réalisation des Objectifs de Développement Durable dépend d'une interprétation commune des principes fondamentaux de gouvernance efficace.

A l'ONU, le CEPA dont nous faisons partie en tant que membre a élaboré ces principes pour aider nos Etats à mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.

Celui qui nous intéresse particulièrement à cette session est **le principe d'efficacité**.

Nous allons donc mettre entre parenthèse dans cette étude les deux autres principes de responsabilité et d'inclusion, même si à certain niveau de leur mise en œuvre, ils redeviennent solidaires, interactifs ou interconnectés.

Cette notion d'efficacité se décline par la nécessité de promouvoir la compétence des agents publics que ce soit au niveau central ou au niveau local, car pour s'acquitter efficacement de leurs missions, les institutions doivent disposer des compétences humaines, des ressources et outils nécessaires pour mener à bien les missions qui leur sont confiées.

La démarche novatrice si l'on peut bien mener des politiques de formation est de commencer par la sensibilisation des leaders, qui sont parfois mal ou peu informés, sur les ODD, puis après les populations cibles du développement, elles qui aussi sont souvent mal ou peu éduquées sur le programme 2030.

I. LA SENSIBILISATION

a. Des dirigeants pour une meilleure élaboration des politiques publiques

Le renforcement des capacités des institutions locales africaines permet de faire vivre et de faire connaître les ODD aux institutions locales et aux communautés de base. Cette approche aura l'avantage de mieux intégrer les préoccupations et besoins des décideurs locaux et des citoyens afin de leur permettre de jouer un rôle central dans la définition des priorités de développement durable de leurs territoires.

- il faut sensibiliser les gouvernements locaux et régionaux qui devront ensuite prendre en compte les ODD dans leur travail quotidien et, à leur tour, sensibiliser la population, mais également les universitaires, le secteur privé et d'autres parties prenantes.
- Les ateliers de formation doivent surtout insister sur les activités de sensibilisation à l'agenda 2030 pour le développement durable et les meilleurs modes pratiques de leur mise en place, y compris ses 17 objectifs et 169 actions.

b. Des masses pour une meilleure appropriation des ODD

L'administration publique peut participer à l'implémentation effective des ODD de la manière suivante :

- **Informé le public (citoyens) sur les politiques à mettre en place.** Divers outils d'information et de communication (communiqués radio/presse) peuvent être mis en place, et une action particulière devra être accordée aux populations situées dans les zones rurales (campagnes d'information de proximité en concertation avec les autorités traditionnelles) ;
- **Renforcer la participation du public (citoyens) dans des travaux d'élaboration des politiques publiques.** La participation du public doit pouvoir concerner non seulement les personnes morales telles que les associations, les syndicats ou les coopératives, mais aussi les personnes physiques prises individuellement ou non organisées.
- **Associer le public (citoyens) à l'évaluation des politiques publiques.** L'administration publique dans son action, est appelée à produire un rapport d'activités semestriel ou annuel. Des cadres de concertation publique aussi bien en présentiel qu'en ligne (plateforme numérique) pourront être organisées afin de débattre des actions de l'administration publique ou de l'évaluation des politiques publiques.

II. DE LA FORMATION

La formation aux ODD est composée de deux volets, le premier concerne les futurs agents publics, quant au second, il est orienté vers les fonctionnaires déjà en activité. « Le renforcement des capacités est défini comme le moyen par lequel les compétences, l'expérience, les capacités techniques et de gestion sont développées au sein d'une structure ».

a. Formation initiale pour les futurs agents publics

La formation pour les ODD est dispensée dans les domaines clés liés au développement durable et servent de plaques tournantes pour l'échange de connaissances entre responsables Gouvernementaux, Organisations Non Gouvernementales et internationales, secteur privé, Société Civile, Institutions Universitaires et Système des Nations Unies

La formation initiale et diplômante par conséquent : de nouveaux programmes de formation d'enseignement, avec bien entendu, le recours à des exercices pratiques et rencontres professionnelles, et une ingénierie pédagogique réajustée.

1. Tout programme de formation devrait inclure les axes suivants :
 - ❖ Identification des groupes cibles,
 - ❖ Déterminer les objectifs du programme de formation,
 - ❖ Déterminer le contenu du programme de formation avec la durée de la formation, en fonction du niveau d'éducation et des cursus.
 - ❖ Déterminer les méthodes de formation et le délai prescrit pour chaque méthode.
2. S'agissant des élèves ou étudiants dans des écoles de formation ou filières pour l'occupation future d'un emploi, le programme de leur formation devrait inclure en particulier les objectifs, les éléments et les méthodes pédagogiques plus affinées et adaptées à l'environnement sociopolitique ;
3. Minimiser le coût en formation initiale et continue.

b. Formation continue pour les fonctionnaires déjà en activité.

Par l'intermédiaire des séminaires, des tables rondes ou des forums

Cinq groupes différents sont proposés en fonction des différents postes qu'ils occupent dans les différentes administrations publiques ; la participation des associations lors de cette formation serait un avantage considérable afin de préparer le terrain pour la mise en œuvre des ODD.

Groupe 1 : Agents publics chargés de la mise en œuvre des programmes sectoriels de l'ODD.

Groupe 2 : Responsables et gestionnaires impliqués dans la gestion des programmes de l'ODD.

Groupe 3 : Responsables administratifs régionaux ou départementaux.

Groupe 4 : Directeurs des services centraux des différents secteurs (santé, éducation, justice,...etc.)

Groupe 5 : Gestionnaires et cadres administratifs en formation initiale (formation des formateurs) ;

Groupe 6 : Acteurs de la société civile. Ils sont directement concernés et doivent être impliqués dans la formation.

- Les établissements d'enseignement, en particulier les Ecoles d'Administration Publiques et les institutions de formation des fonctionnaires et de recherche, ont un rôle important à jouer dans la sensibilisation et la transmission des compétences nécessaires à la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable. Leurs programmes pourraient s'avérer essentiels pour transmettre aux fonctionnaires les compétences dont ils ont besoin, notamment en ce qui concerne les modalités d'intégration des politiques, la prise de décision participative, les accords de collaboration et les partenariats.

- Pour que les fonctionnaires remplissent leurs fonctions de manière efficace, il est indispensable qu'ils possèdent un certain nombre de compétences techniques, notamment la réflexion et la gestion stratégique, l'analyse et l'utilisation des données factuelles, les techniques de communication et la gestion des ressources financières, des ressources humaines et des programmes.

- Il faudrait développer un réseau de formation, un ensemble des programmes en ODD dans les différents pays.

REMARQUES CONCLUSIVES

Les stratégies globales de mise en œuvre des ressources humaines fondées sur l'apprentissage des objectifs, la volonté politique, ainsi que les modes de gouvernance novateurs sont nécessaires à la création et au maintien d'une fonction publique compétente et productive capable de mettre en œuvre les ODD.

Les établissements d'enseignement supérieur, les Ecoles d'Administration Publique et les Instituts de formation des fonctionnaires et de recherche doivent paraître au premier plan et jouer un rôle majeur dans la transmission des compétences nécessaires à la mise en œuvre des ODD.

Ce qui doit être fait dès à présent est de concevoir les programmes de formations harmonisées en tenant compte de la réalité du terrain et des spécificités sociales et sociologiques des pays.

Le système des Nations Unies devrait chercher tous les moyens de superviser les différentes formations en ODD à travers certains l'OIF, le Commonwealth, l'UNICEF, le PNUD etc.

Il faut donner la possibilité aux experts du CEPA dans leur zone d'origine d'accompagner, suivre et évaluer les formations et la sensibilisation à travers des points focaux régionaux (Afrique, Asie, Europe, Amérique...etc.).